



LE 7 OCTOBRE 2019

À une séance ordinaire du conseil municipal tenue à l'Hôtel de Ville de Beupré au 10 995 rue des Montagnards, le lundi 7 octobre 2019 à 19 h 30, à laquelle sont présents :

M. Pierre Renaud, maire
Mme Nancy Pelletier, conseillère #1
M. Christian Blouin, conseiller #2
M. Pierre Carignan, conseiller #3
M. Serge Simard, conseiller #4
M. Michel Beaumont, conseiller #5
Mme Michèle Abdelnour, conseillère #6

Tous conseillers formant quorum sous la présidence de M. Pierre Renaud, maire.

Également présents: Mme Johanne Gagnon, greffière et directrice générale adjointe
M. Roch Lemieux, directeur général, trésorier et greffier adjoint

9168-071019 **ORDRE DU JOUR**

Il est proposé par Monsieur Serge Simard et résolu unanimement que l'ordre du jour soit adopté tel que lu.

RAPPORT

C.C.U.

- . Rapport des permis septembre 2019

ADMINISTRATION

- . Rapport budgétaire septembre
- . Dépôt de la liste des taxes municipales impayées au 7 octobre 2019

9169-071019 **ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DU 9 SEPTEMBRE 2019**

Étant donné que chacun des membres du Conseil a reçu copie du procès-verbal de la séance mentionnée en titre à l'intérieur du délai prévu à l'article 333 de la *Loi sur les cités et villes*, la greffière est dispensée d'en faire la lecture.

Il est proposé par Monsieur Serge Simard et résolu unanimement d'adopter le procès-verbal de la séance ordinaire du 9 septembre 2019.

9170-071019 **ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DU 1^{ER} OCTOBRE 2019**

Étant donné que chacun des membres du Conseil a reçu copie du procès-verbal de la séance mentionnée en titre à l'intérieur du délai prévu à l'article 333 de la *Loi sur les cités et villes*, la greffière est dispensée d'en faire la lecture.

Il est proposé par Monsieur Christian Blouin et résolu unanimement d'adopter le procès-verbal de la séance extraordinaire du 1^{er} octobre 2019.

9171-071019 **ADOPTION DES COMPTES**

Il est proposé par Monsieur Serge Simard et résolu unanimement d'adopter les comptes suivants :

Journal des chèques 1901819 à 1901891	162 296,82 \$
Journal des chèques 1901892 à 1901930	68 144,01 \$
Journal des chèques 1901931 à 1901949	199 513,37 \$
Journal des chèques 1901950 à 1902046	624 747,72 \$

9172-071019 **ORDONNANCE DE VENTE À L'ENCHÈRE PUBLIQUE**

CONSIDÉRANT que le conseil a pris connaissance de la liste des immeubles à l'égard desquels des taxes sont impayées, présentée par le trésorier;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Monsieur Pierre Carignan et résolu unanimement d'ordonner à la greffière (ou le greffier adjoint), conformément à l'article 512 de la *Loi sur les cités et villes*, de procéder à la vente des immeubles pour défaut de paiement des taxes municipales et scolaires, à l'enchère publique, le **21 novembre 2019 à 14 h** et ce, à l'Hôtel de Ville de Beupré situé au 10995 rue des Montagnards, Beupré.

Les immeubles devant être vendus à l'enchère publique figurent à la liste déposée sous la cote 071019-01.

Il sera procédé à la vente des immeubles pour défaut de paiement des taxes selon les articles 511 et suivants de la *Loi sur les cités et villes*.

9173-011019 **MANDAT À UNE PERSONNE POUR ENCHÉRIR ET ACQUÉRIR AU NOM DE LA VILLE**

CONSIDÉRANT que la ville peut enchérir et acquérir des immeubles lors de la vente pour défaut de paiement des taxes conformément à l'article 536 de la *Loi sur les cités et villes*;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Monsieur Serge Simard et résolu unanimement de nommer M. Jean-François St-Pierre ou M. Gilles Carrier, son mandataire, en vue d'acquérir, pour et au nom de la ville, tout immeuble qui ne trouvera pas adjudicataire lors de la vente pour taxes devant se tenir à l'hôtel de ville au 10995 rue des Montagnards le **21 novembre 2019 à 14 h**.

Le mandataire ne sera pas tenu de payer immédiatement le montant de l'adjudication.

Le mandataire ne pourra enchérir au-delà du montant des taxes, en capital, intérêts, frais et d'un montant suffisant pour satisfaire à toute créance prioritaire ou hypothécaire d'un rang antérieur ou égal à celui des taxes municipales et scolaires, soit les montants indiqués au document déposé à la résolution #9173-071019 avec les intérêts à jour au **21 novembre 2019**. Les frais et déboursés seront imputés aux propriétaires visés par la présente conformément à la Loi.

9174-071019 **RESSOURCES FAMILIALES CÔTE-DE-BEAUPRÉ – GRATUITÉ GRANDE SALLE DU CENTRE COMMUNAUTAIRE LE 20 SEPTEMBRE**

Il est proposé par Madame Nancy Pelletier et résolu unanimement d'entériner la gratuité accordée à Les Ressources Familiales Côte-de-Beaupré pour l'utilisation de la grande salle du Centre communautaire lors de l'activité du 20 septembre 2019.

9175-071019 **ADOPTION DU PLAN DE SÉCURITÉ CIVILE**

ATTENDU QUE les municipalités locales ont, en vertu de la *Loi sur la sécurité civile* (RLRQ, c.S-2,3), la responsabilité de la sécurité civile sur leur territoire;

ATTENDU QUE la municipalité est exposée à divers aléas d'origine naturelle et anthropique pouvant être à l'origine de sinistres;

ATTENDU QUE le conseil municipal de la Ville de Beaupré reconnaît que la municipalité peut être touchée par un sinistre en tout temps;

ATTENDU QUE le conseil municipal voit l'importance de se préparer aux sinistres susceptibles de survenir sur son territoire;

ATTENDU QUE cette préparation doit être maintenue opérationnelle et faire l'objet d'un suivi régulier auprès du conseil municipal;

ATTENDU QUE les mesures mises en place par la Ville de Beaupré et consignées dans le plan de sécurité civile sont conformes aux dispositions du Règlement sur les procédures d'alerte et de mobilisation et les moyens de secours minimaux pour protéger la sécurité des personnes et des biens en cas de sinistre;

POUR CES MOTIFS, il est proposé par Monsieur Serge Simard et résolu unanimement :

QUE le plan de sécurité civile de la municipalité préparé par la firme PMU Québec soit adopté;

QUE Roch Lemieux, directeur général soit nommé responsable de la mise à jour et de la révision du plan de sécurité civile.

9176-071019 **MOYEN DE DIFFUSION D'UNE ALERTE À LA POPULATION**

Il est proposé par Madame Michèle Abdelnour et résolu unanimement de décréter que le moyen de diffusion d'une alerte à la population se fera via le facebook de la Ville.

9177-071019 **CALENDRIER DES SÉANCES DU CONSEIL POUR L'ANNÉE 2020**

CONSIDÉRANT QUE l'article 319 de la Loi sur les cités et villes prévoit que le conseil doit établir, avant le début de chaque année civile, le

calendrier de ses séances ordinaires pour la prochaine année, en fixant le jour et l'heure du début de chacune;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Monsieur Christian Blouin et résolu unanimement :

QUE le calendrier ci-après soit adopté relativement à la tenue des séances ordinaires du conseil municipal pour 2020, lesquelles se tiendront à 19 h 30 les jours suivants :

- | | |
|----------------------|------------------------------|
| • lundi 20 janvier | • lundi 3 février |
| • lundi 2 mars | • lundi 6 avril |
| • lundi 4 mai | • lundi 1 ^{er} juin |
| • lundi 6 juillet | • lundi 10 août |
| • lundi 14 septembre | • lundi 5 octobre |
| • lundi 2 novembre | • lundi 7 décembre |

QU'un avis public du contenu du présent calendrier soit publié par la greffière conformément à la loi qui régit la municipalité;

QUE les séances ordinaires du conseil municipal se tiendront à l'Hôtel de Ville situé au 10 995 rue des Montagnards, Beauré.

9178-071019 **NOMINATION DE M. SERGE SIMARD AU DOSSIER CENTRE AQUATIQUE**

Il est proposé par Madame Michèle Abdelnour et résolu unanimement de nommer M. Serge Simard au dossier du centre aquatique.

19 h 42 À la demande de la greffière, Mme Johanne Gagnon, monsieur Christian Blouin quitte la salle pour le prochain sujet.

9179-071019 **ENTENTE HAIE MITOYENNE PARC BEAUREGARD ET 190 RUE ST-LOUIS - AUTORISATION À SIGNATURE**

Il est proposé par Monsieur Serge Simard et résolu unanimement d'autoriser le maire, M. Pierre Renaud et la greffière, Mme Johanne Gagnon à signer une entente pour une haie mitoyenne avec les propriétaires du 190 rue St-Louis.

19 h 44 Retour de M. Christian Blouin

9180-071019 **BALLET DE QUÉBEC – COMMANDITE 500 \$**

ATTENDU la demande de reconnaissance déposée par Mme Christiane Bélanger, présidente et directrice générale et artistique;

ATTENDU que des cours de ballet font partie intégrante de la programmation des loisirs;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Madame Nancy Pelletier et résolu unanimement d'octroyer une commandite de 500 \$ à Ballet de Québec.

9181-071019 **SOCIÉTÉ DE BALLET DU QUÉBEC – COMMANDITE 500 \$**

Il est proposé par Madame Nancy Pelletier et résolu unanimement d'octroyer une commandite de 500 \$ à Société de Ballet du Québec.

9182-071019 **ÉCOLE DU BALLET DE QUÉBEC – COMMANDITE 500 \$**

Il est proposé par Madame Nancy Pelletier et résolu unanimement d'octroyer une commandite de 500 \$ à l'école du Ballet de Québec.

9183-071019 **GALA RECONNAISSANCE 7 NOVEMBRE 2019**

Il est proposé par Monsieur Serge Simard et résolu unanimement d'autoriser les membres du conseil municipal, le directeur général et la greffière à participer au Gala reconnaissance qui se tiendra le 7 novembre 2019 et d'autoriser le paiement des dépenses inhérentes.

9184-071019 **VISITE DU CENTRE AQUATIQUE DE RIMOUSKI – AUTORISATION DE DÉPENSES**

Il est proposé par Monsieur Pierre Carignan et résolu unanimement d'autoriser 2 élus et le directeur des loisirs à se rendre à Rimouski pour la visite du centre aquatique et d'autoriser le paiement des dépenses.

9185-071019 **FESTIVAL DE L'OIE DES NEIGES - AFFICHAGE**

ATTENDU que le Festival de l'Oie des Neiges demande, comme par les années passées, l'autorisation d'installer des enseignes temporaires sur le territoire de la Ville de Beaupré pour l'événement « Festival de l'Oie des Neiges » qui se tiendra du 11 au 14 octobre 2019;

ATTENDU que les enseignes seront installées à l'intersection de la Route 138 et de la rue Prévost;

ATTENDU que les enseignes ne devront pas nuire à la visibilité des usagers de la route ni ne contrevenir au code de la sécurité routière;

Attendu que l'organisme devra obtenir toutes les autorisations nécessaires auprès des propriétaires concernés ainsi que du ministère des Transports;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Madame Michèle Abdelnour et résolu unanimement d'entériner l'autorisation donnée au Festival de l'Oie des Neiges pour l'installation des enseignes à l'endroit décrit ci-dessus.

9186-071019 **PROJET DE CONSTRUCTION – BÂTIMENT ACCESSOIRE (345, RUE DES MÉSANGES)**

ATTENDU que le propriétaire de l'immeuble sis au 345, rue des Mésanges a déposé des plans et documents pour une demande de permis pour la construction d'un cabanon détaché du bâtiment principal;
ATTENDU que le propriétaire a informé l'inspecteur municipal que le revêtement extérieur sera du Maibec avec porte et fenêtres noires identiques à la maison;

ATTENDU qu'en vertu du Règlement 1196 sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale, section 7 du chapitre 3, la demande de permis est assujettie à l'approbation par le conseil municipal suivant les objectifs et les critères énoncés;

ATTENDU que les membres du comité consultatif d'urbanisme ont procédé à l'analyse des plans déposés en regard du règlement 1196 et

qu'ils sont d'avis que le projet de construction du cabanon est conforme aux objectifs et aux critères énoncés dans le règlement;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Madame Michèle Abdelnour et résolu unanimement, suivant la recommandation du comité consultatif d'urbanisme, d'approuver le projet de construction du cabanon détaché du bâtiment principal suivant les documents déposés.

9187-071019 **PROJET DE CONSTRUCTION – BÂTIMENT ACCESSOIRE (10 800 RUE DES MONTAGNARDS)**

ATTENDU que le propriétaire de l'immeuble sis au 10800, rue des Montagnards a déposé les plans de deux versions pour une demande de permis pour la construction d'un cabanon détaché du bâtiment principal, dont l'une présentant un toit à un (1) versant et l'autre avec un toit à quatre (4) versants;

ATTENDU qu'en vertu du Règlement 1196 sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale modifié par le règlement 1232, section 8 du chapitre 3, la demande de permis est assujettie à l'approbation par le conseil municipal suivant les objectifs et les critères d'évaluation énoncés;

ATTENDU que les membres du comité consultatif d'urbanisme ont procédé à l'analyse des documents déposés en regard du règlement 1196 et qu'ils sont d'avis que la version présentant un toit à quatre (4) versants répond mieux au critère visant à assurer une continuité dans le style architectural et dans la forme du toit en relation avec le bâtiment principal que la version proposant un toit à un versant et que le choix des matériaux et des couleurs respectent l'architecture du bâtiment principal et qu'ainsi le projet est conforme aux objectifs et aux critères énoncés dans le règlement;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Madame Michèle Abdelnour et résolu unanimement, suivant la recommandation du comité consultatif d'urbanisme, d'approuver le projet de construction du cabanon détaché du bâtiment principal avec un toit à quatre (4) versants suivant les documents déposés selon cette version.

9188-071019 **CHANGEMENT DU NOM DE LA RUE DES PINS**

ATTENDU que Mme Abdelnour et M. Blouin demandent, au nom du conseil municipal, l'avis du comité afin de renommer la rue des Pins étant donné la présence d'une rue du même nom située non loin dans la municipalité voisine;

ATTENDU que les membres du comité consultatif d'urbanisme sont d'avis de retenir comme nouveau nom de rue « **rue Tardif** » en l'honneur du 6^e maire de la Ville de Beupré;

ATTENDU que les membres du conseil municipal sont d'avis qu'il y aurait lieu d'ajouter les initiales du prénom de monsieur Tardif à titre de précision;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Madame Michèle Abdelnour et résolu unanimement de remplacer le nom « rue des Pins » par « **rue J.A. Tardif** ».

La graphie qui sera reconnue par la Commission de toponymie est : **rue J.-A.-Tardif**.

9189-071019 **LETTRES D'ENTENTE POUR LE DÉNEIGEMENT DE NUIT**

Il est proposé par Madame Michèle Abdelnour et résolu unanimement d'entériner les lettres d'entente à la convention collective relativement au déneigement pour la saison hivernale 2019-2020 signée par M. Roch Lemieux, directeur général. Les employés visés sont MM. Gaétan Gagnon, Francis Duchesne, Alain Bédard, Éric Touchette et Patrick Longchamps.

9190-071019 **APPEL D'OFFRES PUBLIC POUR LA MANUTENTION, LE TRANSPORT, LA VALORISATION ET/OU L'ENFOUISSEMENT DES BOUES DÉSHYDRATÉES**

Considérant que la Ville de Beupré désire obtenir des offres pour la manutention, le transport, la valorisation et/ou l'enfouissement des boues déshydratées de l'usine d'épuration;

Considérant que le Conseil municipal désire approuver le contenu des documents d'appel d'offres;

En conséquence, il est proposé par Monsieur Serge Simard et résolu unanimement :

- a) d'accepter, tel que soumis par la direction générale, les documents d'appel d'offres et l'estimé des coûts;
- b) d'autoriser la greffière, Mme Johanne Gagnon, à procéder à l'appel d'offres public avec les documents ci-devant mentionnés et acceptés par le conseil.

9191-071019 **EMMY CONSTRUCTION - AUTORISATION DE PAIEMENT DES TRAVAUX SUPPLÉMENTAIRES POUR LE BÂTIMENT DE LA RUE DES GOÉLANDS**

Il est proposé par Monsieur Christian Blouin et résolu unanimement d'autoriser le paiement des travaux supplémentaires pour le bâtiment de la rue des Goélands pour un montant de 6 862,72 \$ incluant les taxes.

9192-071019 **DÉSIGNATION DES REPRÉSENTANTS DE LA MUNICIPALITÉ AU SEIN DU COMITÉ AD HOC FORMÉ DANS LE CADRE DE LA POLITIQUE D'INTÉGRATION DES ARTS À L'ARCHITECTURE ET À L'ENVIRONNEMENT DES BÂTIMENTS ET DE SITES GOUVERNEMENTAUX ET PUBLICS**

CONSIDÉRANT le protocole d'entente conclue entre la Ville de Beupré et le ministre de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur relativement à l'octroi d'une aide financière dans le cadre du programme de soutien aux installations sportives et récréatives – Phase 4 pour la construction d'une piscine intérieure prévoit, à son annexe A, dans les obligations du bénéficiaire, l'engagement de la Ville à respecter la *Politique d'intégration des arts à l'architecture et à l'environnement des bâtiments et de sites gouvernementaux et publics*;

CONSIDÉRANT que cette politique mentionne, sommairement, que le bénéficiaire d'une subvention gouvernementale pour réaliser un projet de construction ou d'agrandissement d'un bâtiment ou d'un site ouvert au public, en tout ou en partie, doit prévoir la nature et l'emplacement d'une œuvre d'art devant être incorporée au bâtiment ou au site en vertu du

calcul des sommes assujetties selon le décret 955-66 tel que stipulé à l'annexe 1 et des frais administratifs applicables selon le décret 315-2000;

CONSIDÉRANT que la Ville de Beupré est dans l'obligation de désigner des représentants à siéger au sein du comité ad hoc mis sur pied pour l'application de la Politique;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Monsieur Michel Beaumont et résolu unanimement de nommer les personnes suivantes :

- Mme Nancy Pelletier à titre de représentante de la Ville de Beupré, soit la Municipalité;
- M. Roland Gadbois, à titre de représentant des usagers;
- M. Mathieu Morel, à titre d'architecte du projet;
- d'autoriser M. Roch Lemieux, directeur général à titre de signataire de l'entente de frais de service entre le ministère de la Culture et des Communications (MCC) et la Ville de Beupré, du contrat maquette entre la Ville et le ou les artistes en concours, du contrat de réalisation de l'œuvre d'art entre l'artiste retenu et la Ville de Beupré.

9193-071019 **FESTIVAL DE L'OIE DES NEIGES – PRÊT ÉQUIPEMENT**

Il est proposé par Madame Michèle Abdelnour et résolu unanimement de prêter au Festival de l'Oie des Neiges des clôtures et 2 conteneurs de recyclage.

9194-071019 **EMBAUCHE 2^E PERSONNE À L'ENTRETIEN MÉNAGER**

Il est proposé par Monsieur Pierre Carignan et résolu unanimement d'engager M. Alain Buzzel à titre de 2^e préposé à l'entretien ménager, selon les conditions prévues à la convention collective.

9195-071019 **EMBAUCHE DE M. PATRICK WATT À TITRE DE PRÉPOSÉ AUX LOISIRS**

Il est proposé par Monsieur Christian Blouin et résolu unanimement d'engager M. Patrick Watt à titre de préposé aux loisirs selon les conditions prévues à la convention collective.

9196-071019 **UTILISATION DES VÉHICULES DU SERVICE DE SÉCURITÉ INCENDIE POUR L'HALLOWEEN**

Il est proposé par Madame Nancy Pelletier et résolu unanimement d'autoriser les pompiers intéressés et disponibles (à titre de bénévole) à circuler dans les rues de la Ville avec les véhicules nécessaires lors de la fête de l'Halloween le 31 octobre.

9197-071019 **DEMANDE AIDE FINANCIÈRE FORMATION POMPIERS**

ATTENDU QUE le *Règlement sur les conditions pour exercer au sein d'un service de sécurité incendie municipal* prévoit les exigences de formation pour les pompiers des services de sécurité incendie afin d'assurer une qualification professionnelle minimale;

ATTENDU QUE ce règlement s'inscrit dans une volonté de garantir aux municipalités la formation d'équipes de pompiers possédant les compétences et les habiletés nécessaires pour intervenir efficacement en situation d'urgence;

ATTENDU QU'en décembre 2014, le gouvernement du Québec a établi le Programme d'aide financière pour la formation des pompiers volontaires ou à temps partiel et qu'il a été reconduit en 2019;

ATTENDU QUE ce programme a pour objectif principal d'apporter aux organisations municipales une aide financière leur permettant de disposer d'un nombre suffisant de pompiers qualifiés pour agir efficacement et de manière sécuritaire en situation d'urgence;

Attendu que ce programme vise également à favoriser l'acquisition des compétences et des habiletés de base requises par les pompiers volontaires ou à temps partiel qui exercent au sein des services de sécurité incendie municipaux;

Attendu que la Ville de Beaupré désire bénéficier de l'aide financière offerte par ce programme;

Attendu que la Ville de Beaupré prévoit la formation de trois (3) pompiers pour le programme Pompier I au cours de la prochaine année pour répondre efficacement et de manière sécuritaire à des situations d'urgence sur son territoire;

Attendu que la Ville doit transmettre sa demande au ministère de la Sécurité publique par l'intermédiaire de la MRC de la Côte de Beaupré en conformité avec l'article 6 du Programme;

En conséquence, il est proposé par Monsieur Serge Simard et résolu unanimement de présenter une demande d'aide financière pour la formation de ces pompiers dans le cadre du Programme d'aide financière pour la formation des pompiers volontaires ou à temps partiel au ministère de la Sécurité publique et de transmettre cette demande à la MRC de la Côte de Beaupré.

9198-071019 **MANDAT À DG3A ARCHITECTES POUR LA PRÉPARATION D'UN PROGRAMME FONCTIONNEL ET TECHNIQUE POUR LA CASERNE DE POMPIERS**

Il est proposé par Madame Michèle Abdelnour et résolu unanimement de mandater la firme DG3A ARCHITECTES pour la préparation d'un programme fonctionnel et technique pour la caserne de pompiers, le tout suivant l'offre de services du 13 août 2019, au montant de 19 800 \$ plus les taxes applicables.

9199-071019 **FESTIVAL DE L'OIE DES NEIGES – PRÉSENCE DES POMPIERS**

Il est proposé par Monsieur Christian Blouin et résolu unanimement d'autoriser les pompiers disponibles à participer au Festival de l'Oie des Neiges qui se tiendra du 11 au 14 octobre 2019 et à utiliser les équipements et véhicules nécessaires. Il s'agit d'une activité de bénévolat.

9200-071019 **AVIS DE MOTION, PRÉSENTATION ET DÉPÔT DU PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 1249**

Monsieur Pierre Renaud, maire donne avis de motion qu'à une prochaine séance sera soumis, pour adoption, le projet de règlement 1249 modifiant le règlement numéro 1226 concernant la circulation pour ajouter un panneau d'arrêt interdit dans la rue de Fatima Est durant la période scolaire, à certaines heures, sauf pour les autobus scolaires.

Un projet de ce règlement a été présenté et déposé séance tenante.

9201-071019 **AVIS DE MOTION, PRÉSENTATION ET DÉPÔT DU PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 1250**

Monsieur Pierre Renaud, maire donne avis de motion qu'à une prochaine séance sera soumis, pour adoption, le projet de règlement 1250 sur la délégation des pouvoirs en regard du traitement des plaintes relatives à l'autorité des marchés publics.

Un projet de ce règlement a été présenté et déposé séance tenante.

PÉRIODE DE QUESTIONS

Dix (10) personnes sont présentes et plusieurs commentaires ont été émis et les questions suivantes ont été posées :

- Changement de nom de la rue des Pins
- Vente d'une parcelle de terrain de la Ville - rue des Pins
- Glissade au plateau sportif
- Décès de M. Winston Kelso – nomination par la Ville

9202-071019 **LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE**

Il est proposé par Monsieur Christian Blouin et résolu unanimement que cette séance soit levée à 20 h 48.

Pierre Renaud
Maire

Johanne Gagnon, Greffière et
directrice générale adjointe